Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire – Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

ANNEXE 25

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Bruxelles à 7800 Ath et cadastré 1e division, section B n°441R.

Le projet consiste à construire un immeuble de 5 logements **et présente les caractéristiques suivantes** : forme supplémentaire de publicité et d'information.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, Service Urbanisme, au centre administratif sis Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

- du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h à 16h et vendredi de 8h à 14h (non stop),
- le mardi jusque 20h (le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

Une partie du dossier est disponible sur le site internet www.ath.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bataille, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme au 068/68 10 80, dont le bureau se trouve au Centre Administratif, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02/12/2026 au 16/12/2026 au Collège communal :

-*par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;*

-*par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be*

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **BC202600248**. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Ath, le 25/11/2026

Le Directeur général

Guillaume Defert

Le Bourgmestre

Florent Van Grootenbrulle

Wallonie

Remarques générales.

1. Les plans ne sont pas des plans techniques. Des détails et données supplémentaires pourront être demandés à la première demande de l'entrepreneur.

2. Les plans d'architecture seront complétés par les études de stabilité et des techniques spéciales, à savoir :

Etude de stabilité, des fondations, des ouvrages en béton armé, des poutrelles métalliques, installation de chauffage et sanitaire, électricité, ...

3. Les études seront établies par un bureau spécialisé (à charge du maître de l'ouvrage) qui assumera seul la responsabilité de ses éléments.

4. Les fondations seront toujours établies sur bons sols. Le fond de fouille sera à au moins 80cm de profondeur par rapport au niveau fini extérieur.

Les fondations figurant au plan sont données à titre indicatif et seront éventuellement modifiées selon la nature du sol après terrassements.

5. Les limites exactes des propriétés (en plan et en élévation) sont à déterminer avec précision par un géomètre avant tous travaux.

6. Les niveaux extérieurs seront vérifiés. Le réseau d'égouttage est donné à titre indicatif et pourra être adapté. Les raccordements éventuels au réseau d'égouttage public dépendront des impositions communales.

7. Le type, l'emplacement des gaines, l'implantation des compteurs seront dépendants des impositions des sociétés distributrices.

8. Les travaux seront réalisés en conformité avec les règlements communaux en vigueur.

9. Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art.

10. L'auteur de projet sera averti du début des travaux afin de vérifier le tracé des ouvrages. De même, le maître de l'ouvrage préviendra l'administration communale du début des travaux afin que celle-ci puisse venir vérifier les niveaux et alignements

PROVINCE DE HAINAUT	COMMUNE DE ATH

PROJET :

Construction d'un immeuble de 5 appartements

Propriété sise: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath

Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

MAITRE DE L'OUVRAGE:

P E R M I S D ' U R B A N I S M E

CONTENU

SITUATION EXISTANTE ET PROJETEE
- Implantation: 1/200
- Coupes profil: 1/200 1/500
- Plans : 1/100
- Elévations: 1/100
- Coupe: 1/100

Bureau d'architecture
Jean-Marc Wellens

Chemin des Peupliers, 21
7800 ATH
Tel : 068/281936
Email : archi.wellens@gmail.com

L'ADMINISTRATION
Pour accord

LE MAITRE D'OUVRAGE
Pour accord

DATE: Juillet 2026
N dossier : 2026/05

L'ARCHITECTE

Inscrit au tableau de l'ordre des architectes de la Province du Hainaut

Situation du bien concerné 1/5000

Objet de la demande

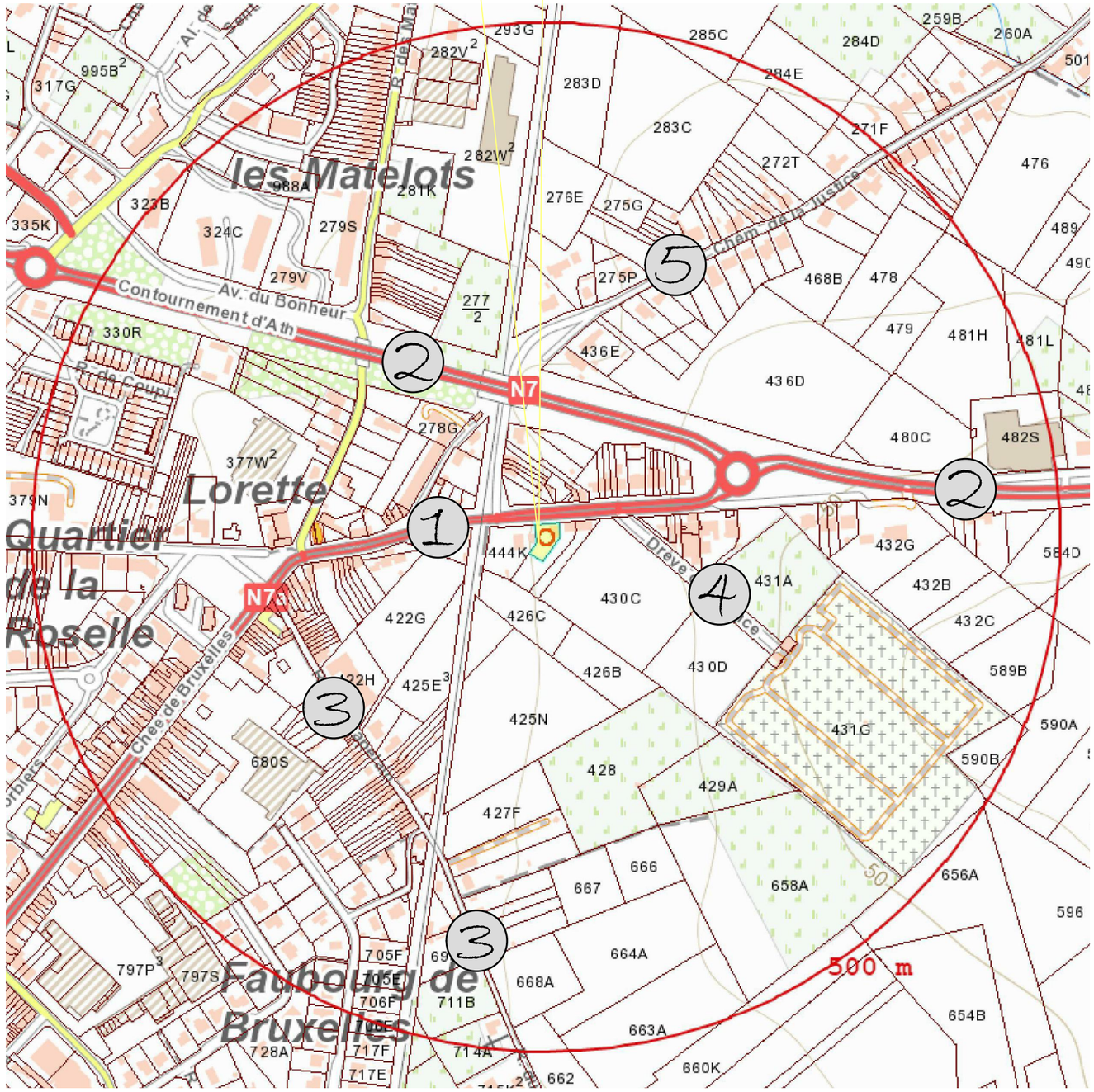

Rayon : 500m

Contexte urbanistique et paysager 1/1000

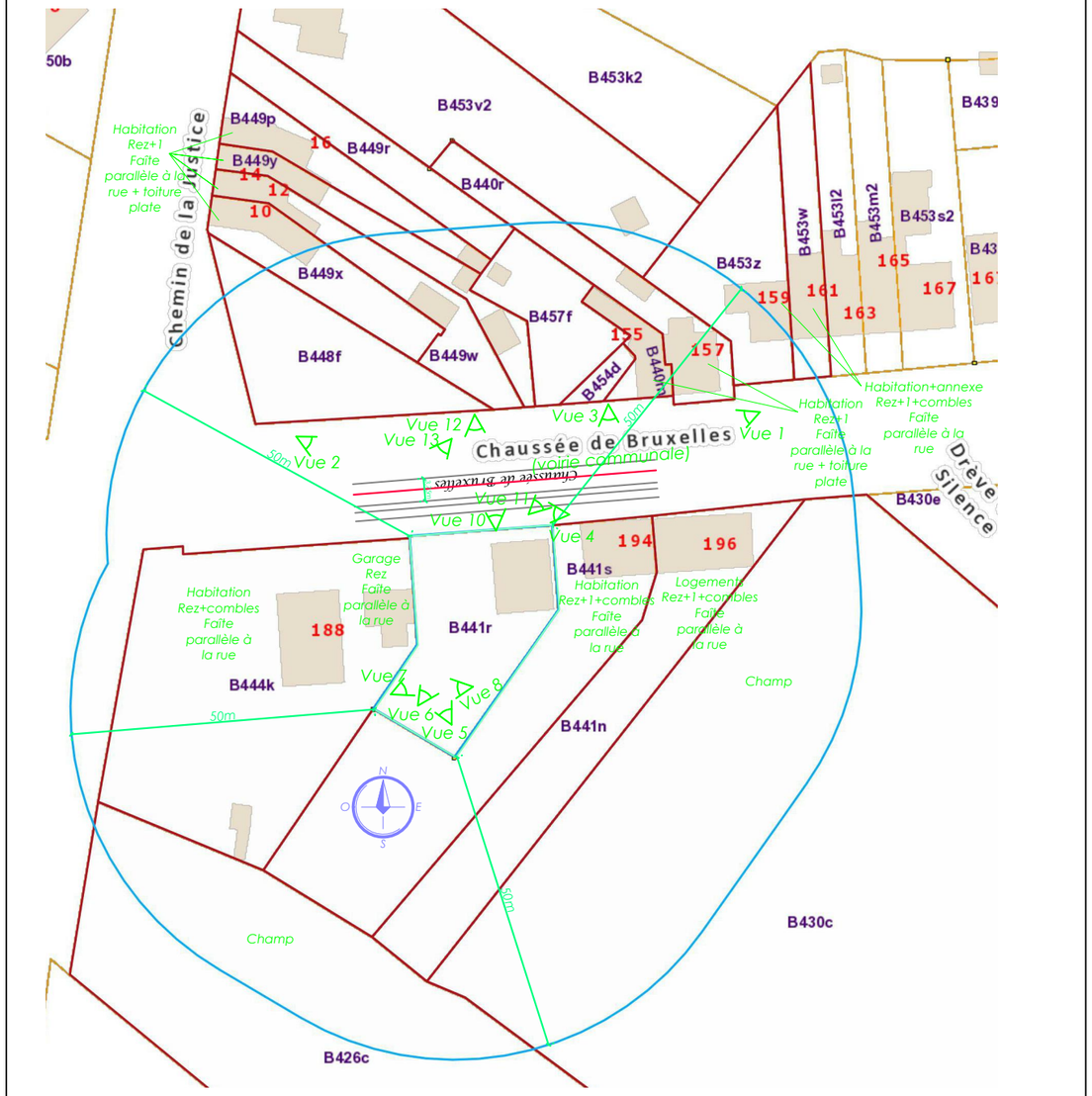

LEGENDE DES VOIRIES

① *Chaussée de Bruxelles - Voirie communale*

② *Chaussée de Bruxelles - Voirie régionale*

③ *Rue du Chapelain - Voirie communale*

④ *Drève du silence - Voirie communale*

⑤ *Chemin de la Justice - Voirie communale*

⑥ *Rue de l'Abbaye - Voirie communale*

Echelle : 1/5 000
Echelle : 1/1 000

Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut:
Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath
TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com

M.O : Mr & Mme Messina
Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath
Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

Contexte urbanistique et paysager

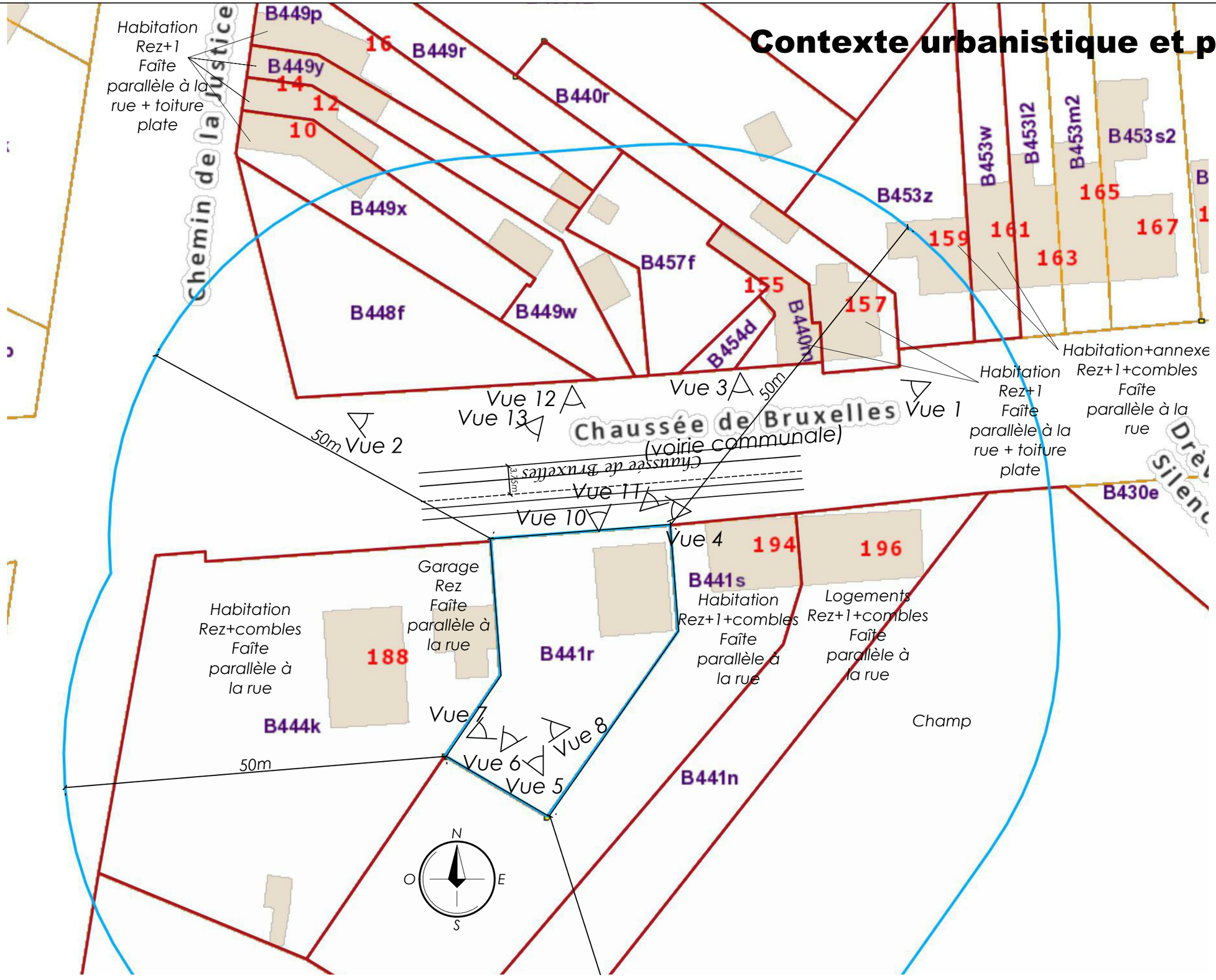

3 de 15	**Echelle : 1/500**	Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut: Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com	M.O : Mr & Mme Messina Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

Implantation - situation existante

Remarques :
La cave de la maison n°194 se trouve sous l'habitation n°196.

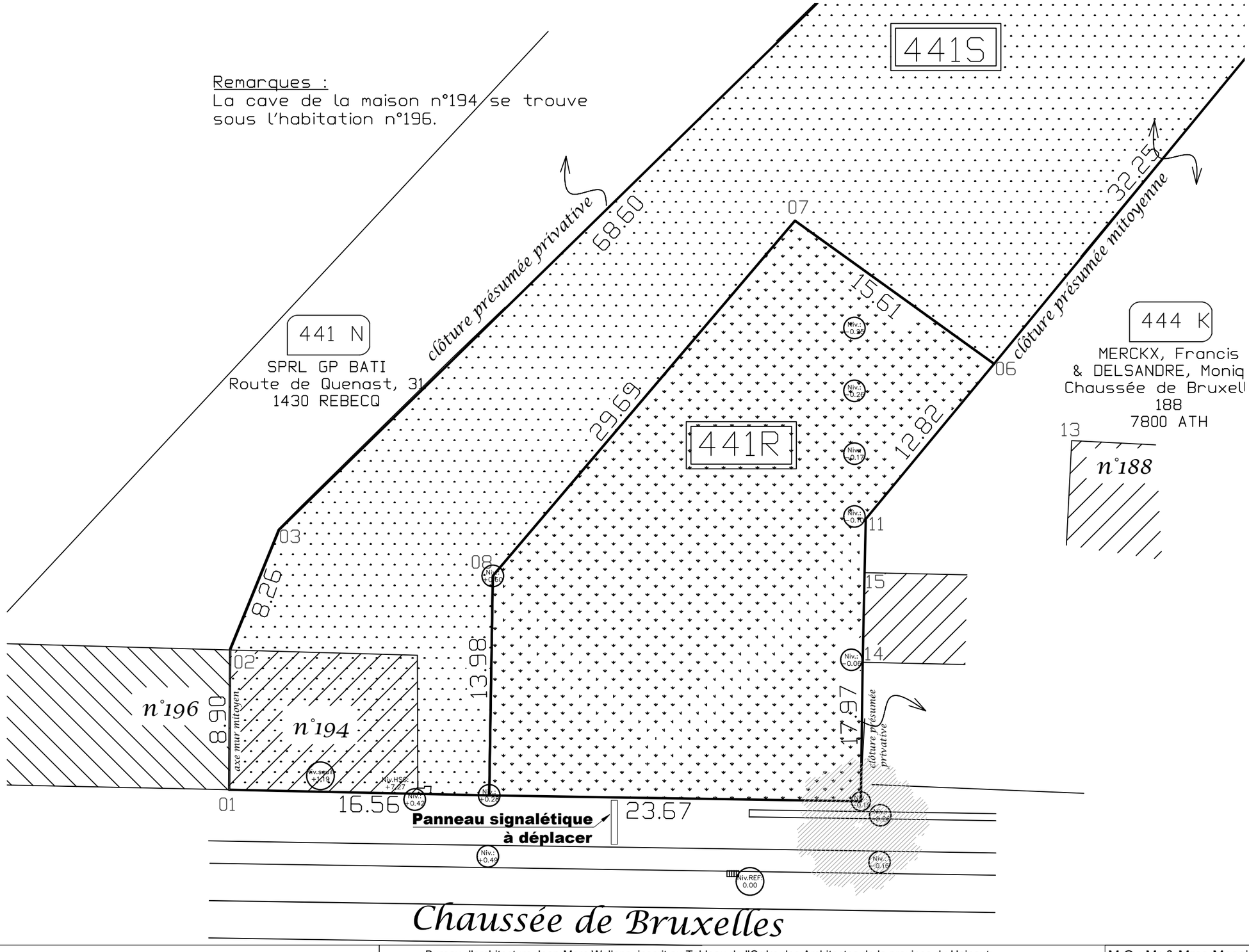

4 de 15

Echelle : 1/500

Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut:
Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath
TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com

M.O : Mr & Mme Messina
Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath
Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

Implantation - situation projetée

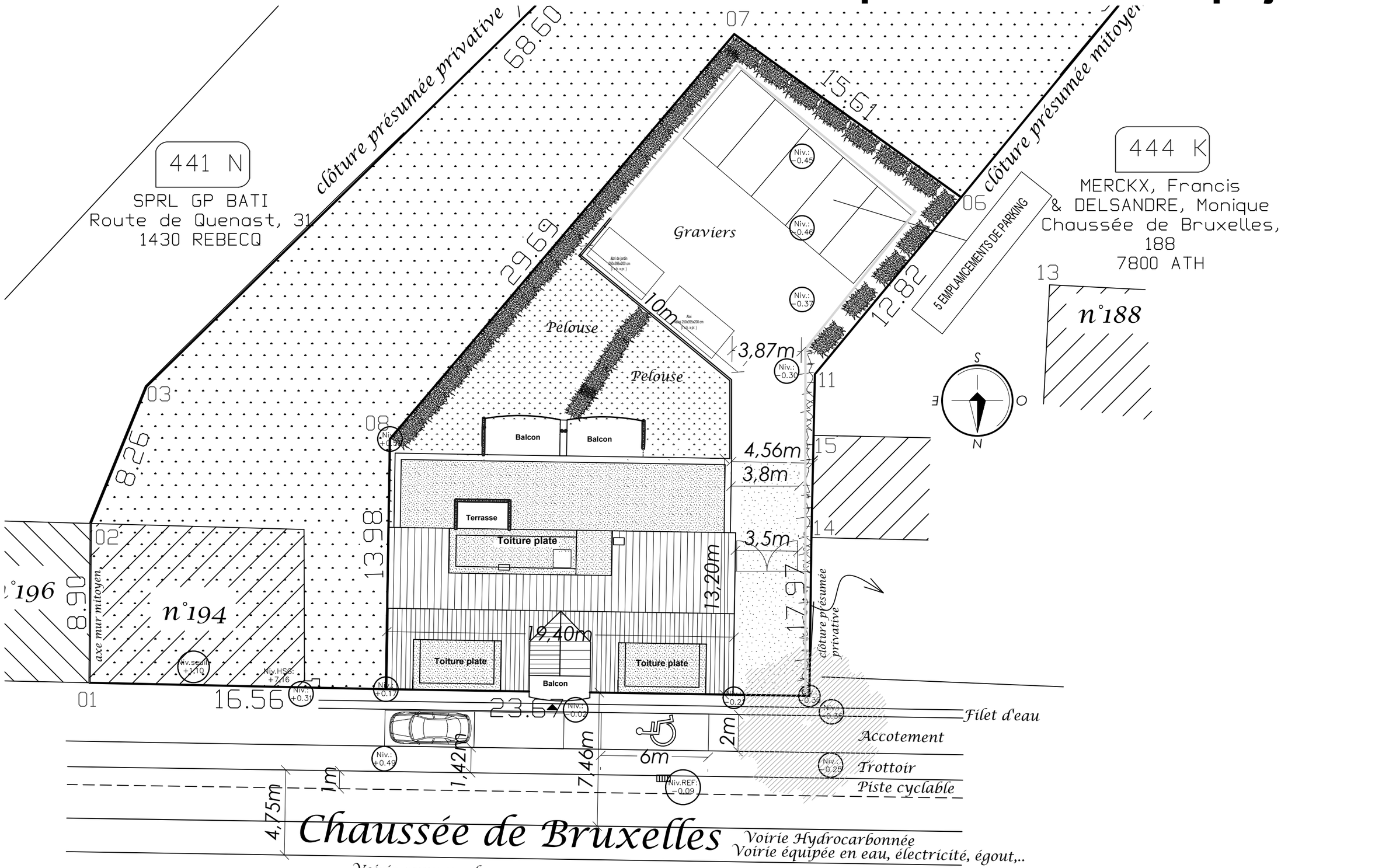

5 de 15

Echelle : 1/200

Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut:
Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath
TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com

M.O : Mr & Mme Messina
Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath
Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

Rez-de-chaussée - situation projetée

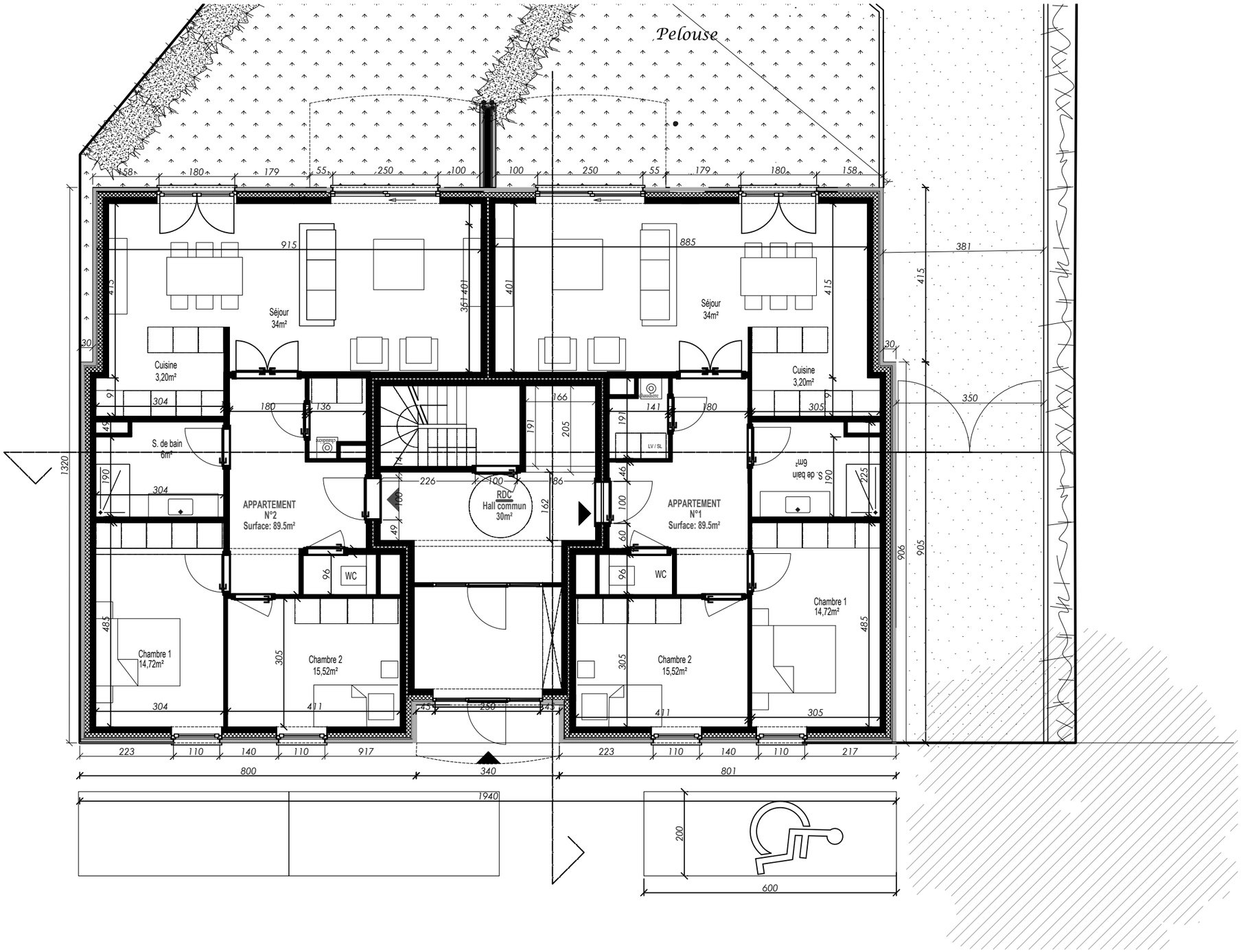

6 de 16	**Echelle : 1/100**	Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut: Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com
		M.O : Mr & Mme Messina Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

Rez+1 - situation projetée

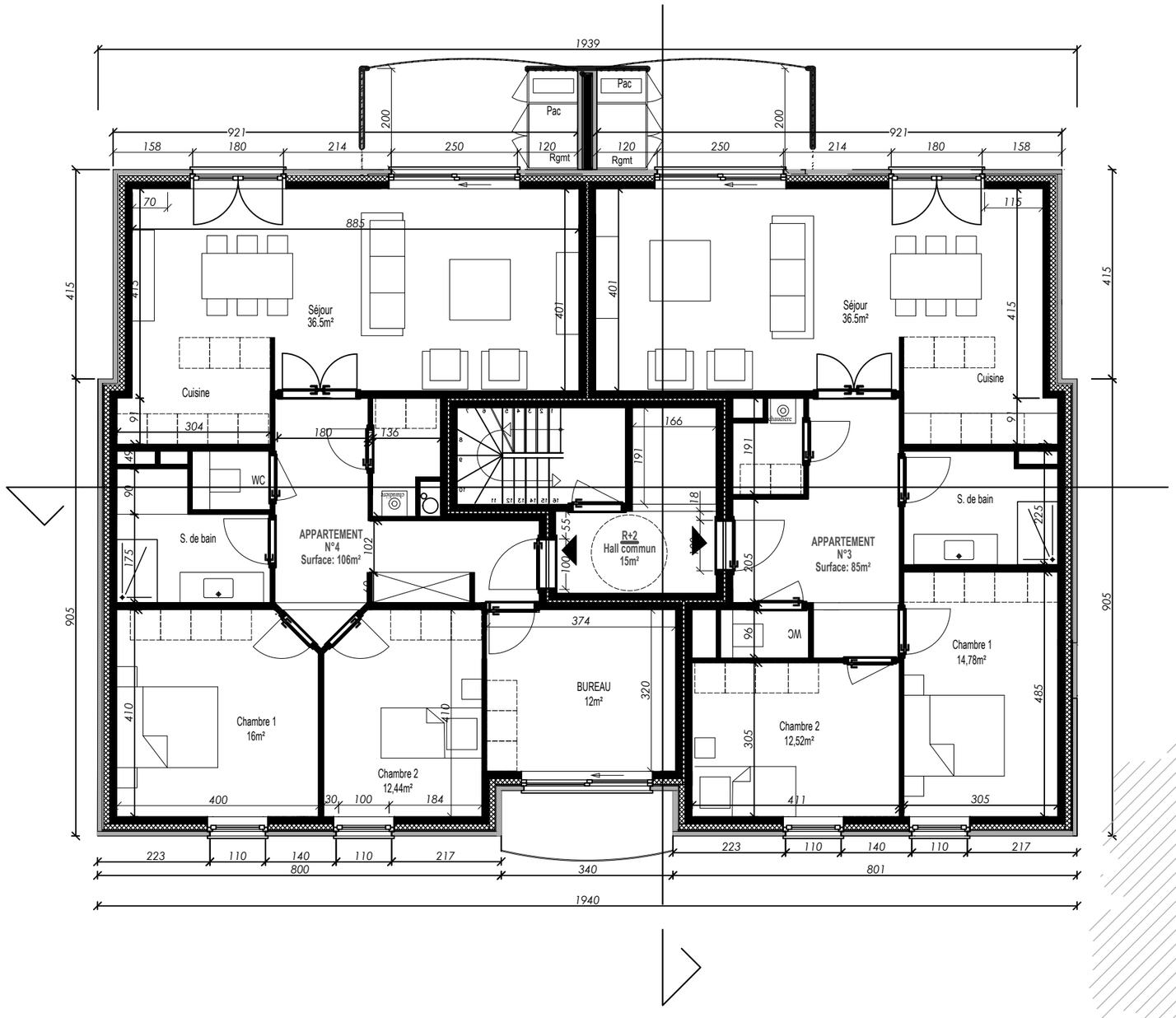

7 de 15	**Echelle : 1/100**	Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut: Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com	M.O : Mr & Mme Messina Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

Rez+2 - situation projetée

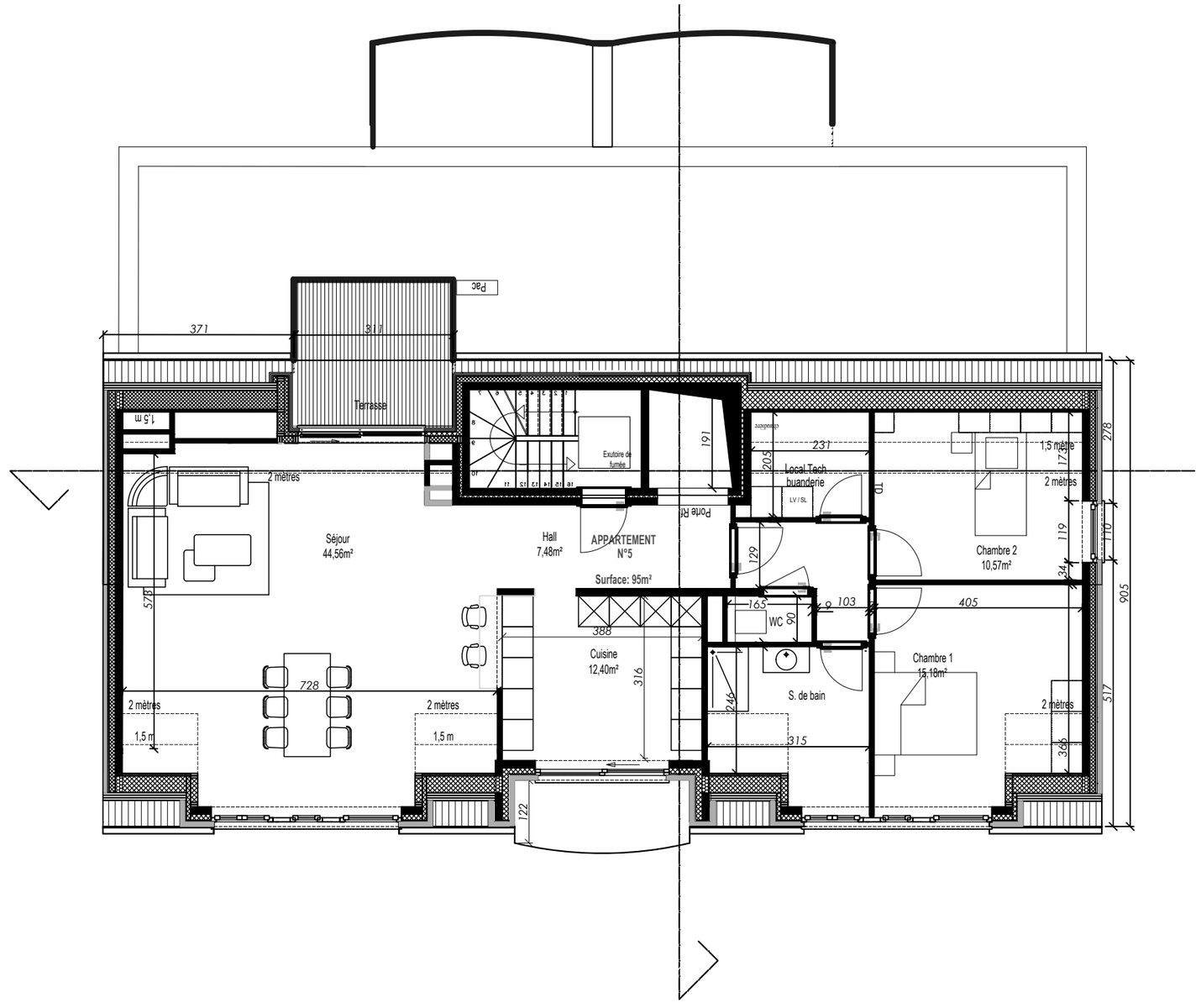

8 de 15	**Echelle : 1/100**	Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut: Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com	M.O : Mr & Mme Messina Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

Egouttage - situation projetée

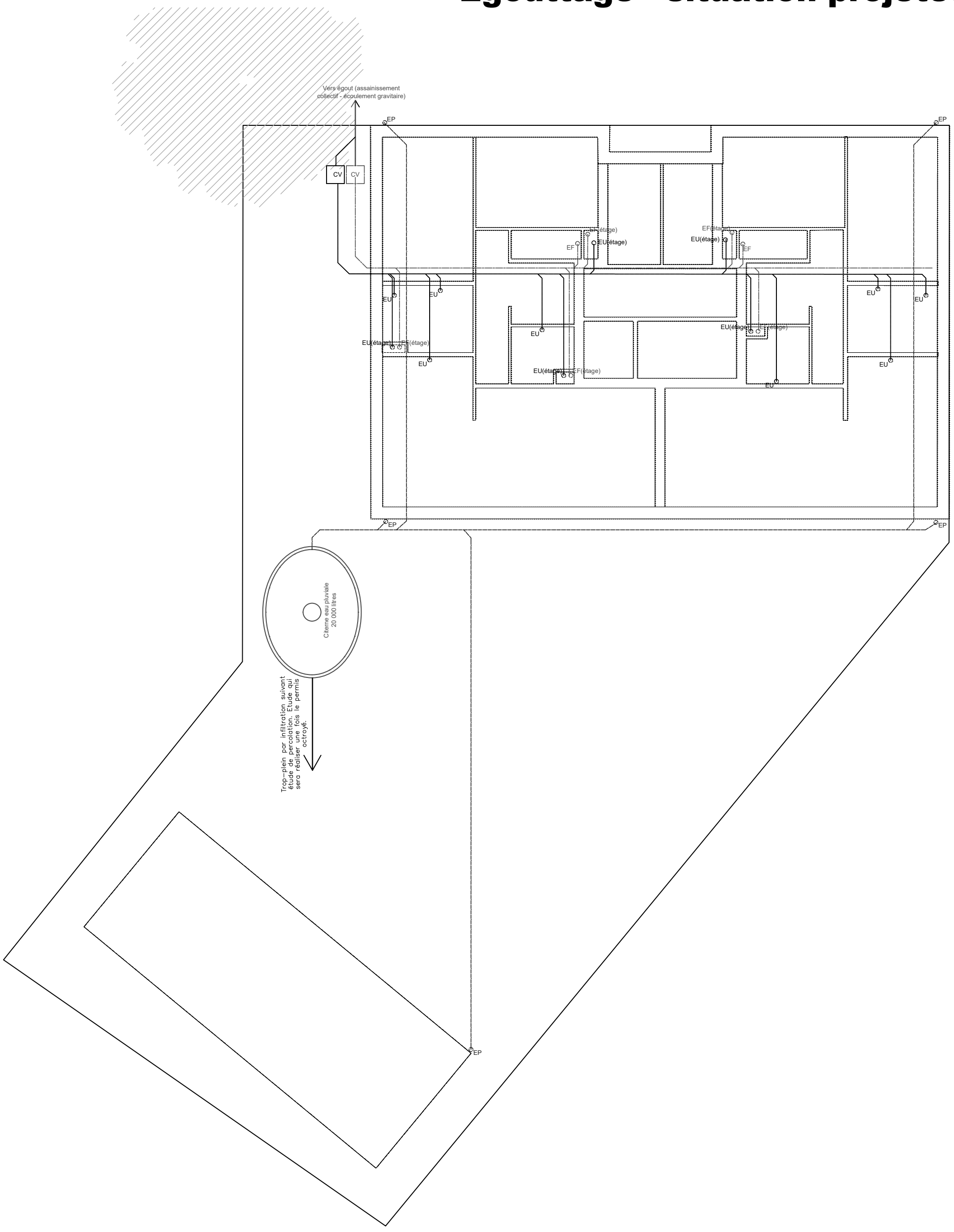

Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut:
Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath
TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com

M.O : Mr & Mme Messina
Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath
Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

Façade sud - situation projetée

Matériaux de parement :

1 Brique de teinte rouge à rouge foncé avec nuances de blanc, gris clair et gris foncé (Belle epoque de Mons)
2 Brique de ton brun/noir
3 Couverture de toiture en tuiles de teintes noir
4 Menuiserie extérieure PVC noir
5 Descente d'eau pluviale noir
6 Bardage de ton noir
7 Bardage ajouré de ton noir
8 Soubassement en Pierre Bleue



10 de 15	**Echelle : 1/100**	Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut: Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com	M.O : Mr & Mme Messina Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

Façade sud- situation projetée



Matériaux de parement :

1 Brique de teinte rouge à rouge foncé avec nuances de blanc, gris clair et gris foncé (Belle epoque de Mons)
2 Brique de ton brun/noir
3 Couverture de toiture en tuiles de teintes noir
4 Menuiserie extérieure PVC noir
5 Descente d'eau pluviale noir
6 Bardage de ton noir
7 Bardage ajouré de ton noir
8 Soubassement en Pierre Bleue

11 de 15 | **Echelle : 1/100**

Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut:
Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath
TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com

M.O : Mr & Mme Messina
Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath
Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

Façade Est- situation projetée

Matériaux de parement :

1 Brique de teinte rouge à rouge foncé avec nuances de blanc, gris clair et gris foncé (Belle epoque de Mons)
2 Brique de ton brun/noir
3 Couverture de toiture en tuiles de teintes noir
4 Menuiserie extérieure PVC noir
5 Descente d'eau pluviale noir
6 Bardage de ton noir
7 Bardage ajouré de ton noir
8 Soubassement en Pierre Bleue

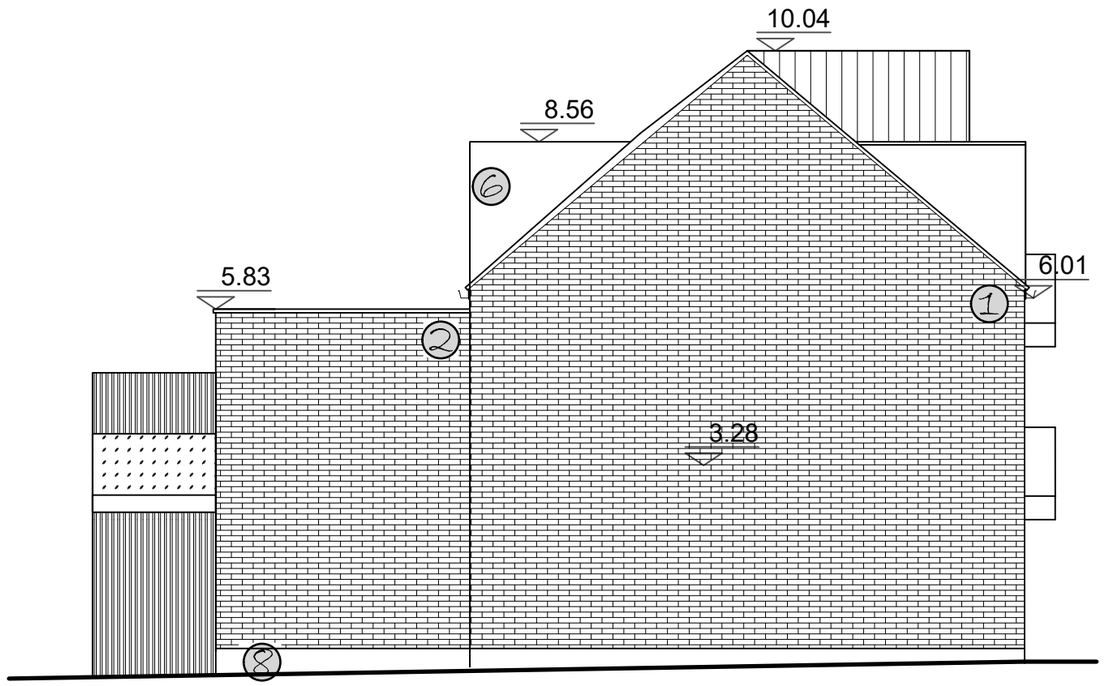

12 de 15

Echelle : 1/100

Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut:
Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath
TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com

M.O : Mr & Mme Messina
Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath
Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

Façade Ouest- situation projetée

Matériaux de parement :

1 Brique de teinte rouge à rouge foncé avec nuances de blanc, gris clair et gris foncé (Belle epoque de Mons)
2 Brique de ton brun/noir
3 Couverture de toiture en tuiles de teintes noir
4 Menuiserie extérieure PVC noir
5 Descente d'eau pluviale noir
6 Bardage de ton noir
7 Bardage ajouré de ton noir
8 Soubassement en Pierre Bleue

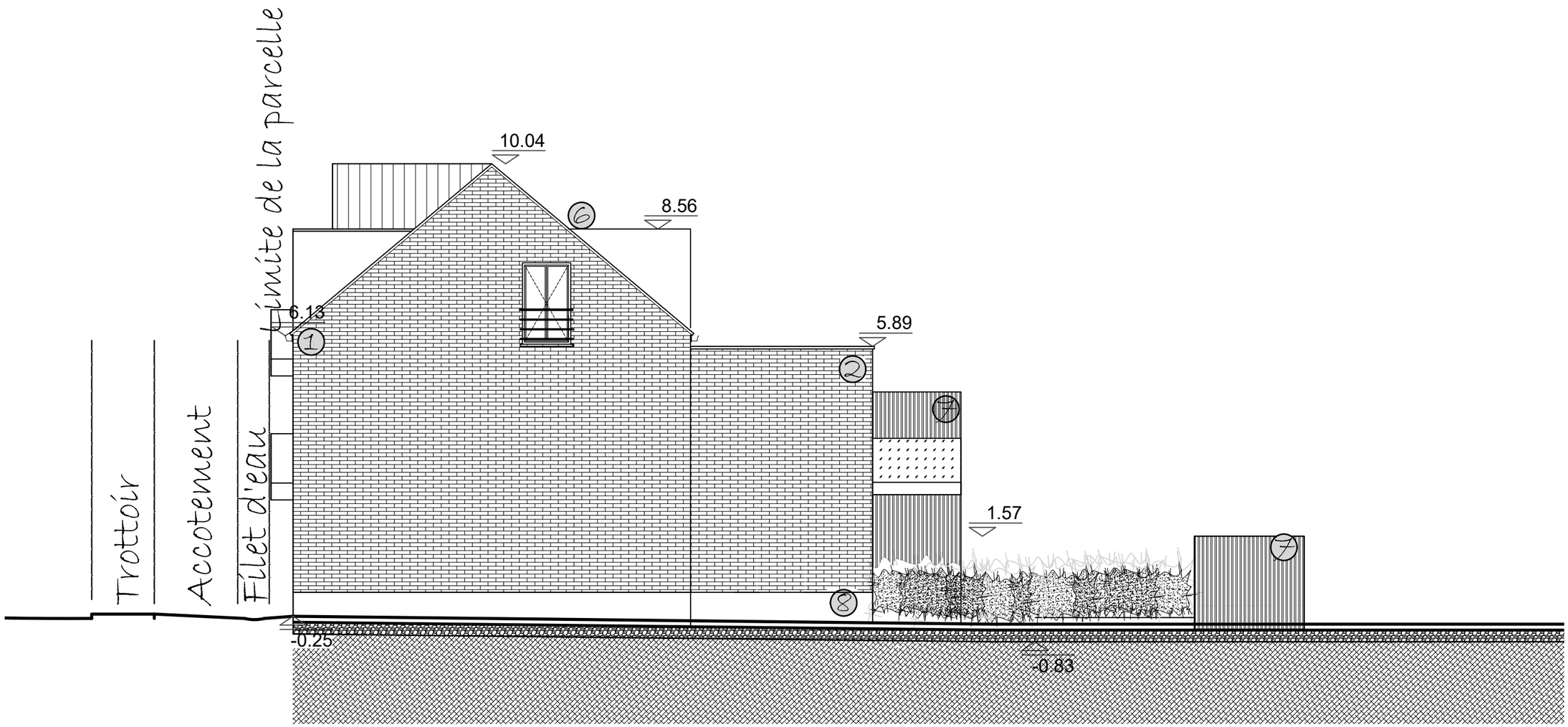

13 de 15

Echelle : 1/100

Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut:
Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath
TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com

M.O : Mr & Mme Messina
Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath
Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

Coupe BB- situation projetée

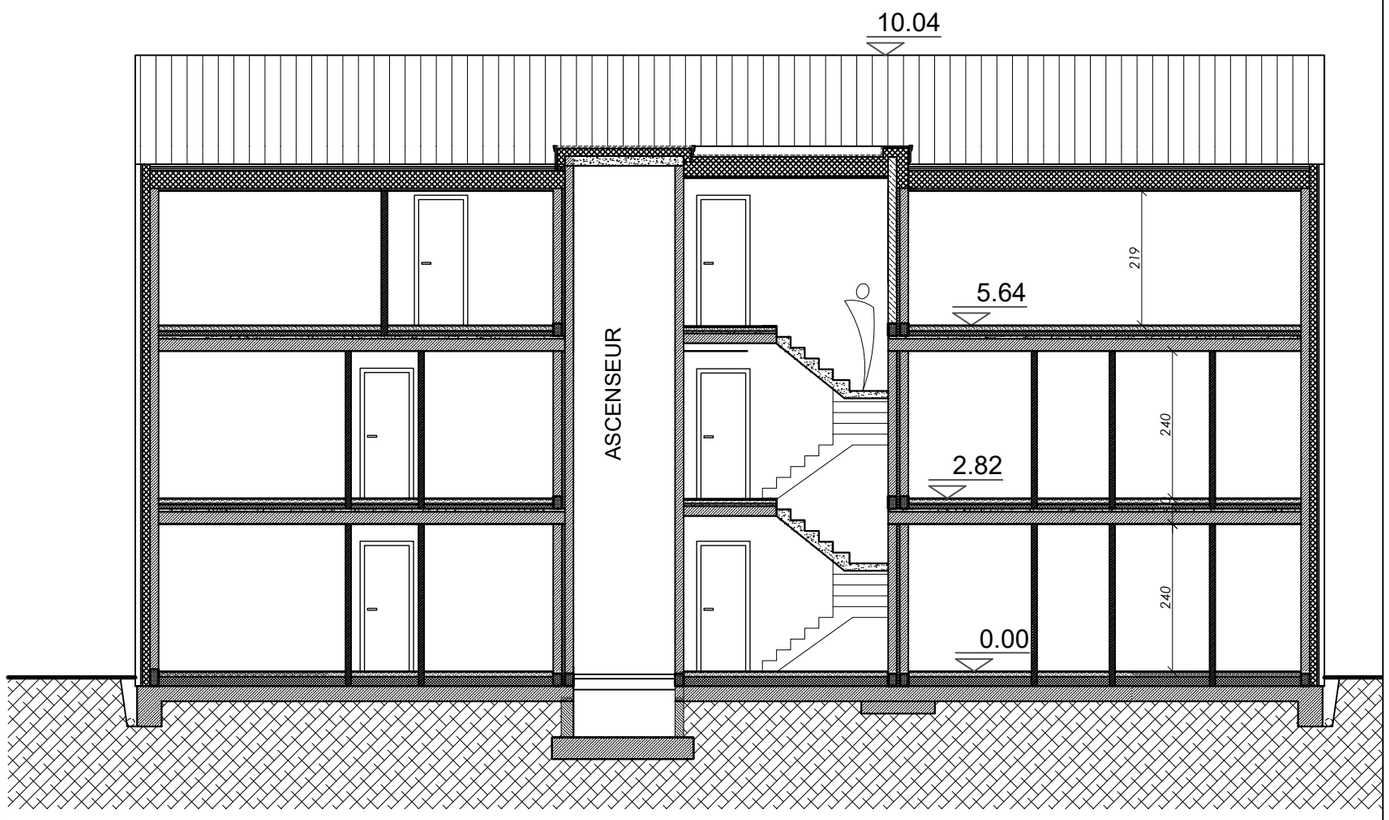

Coupe AA- situation projetée

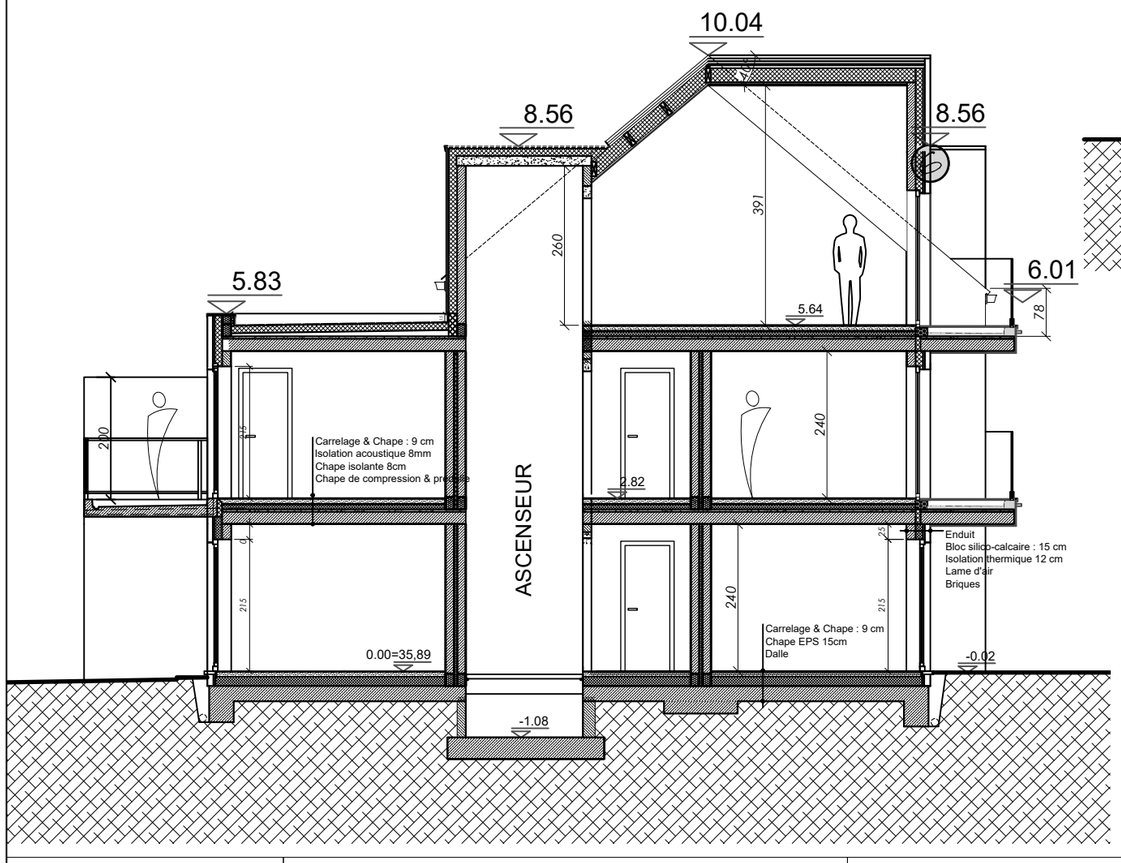

14 de 15

Echelle : 1/100

Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut:
Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath
TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com

M.O : Mr & Mme Messina
Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath
Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B

Profils 1- situation projetée

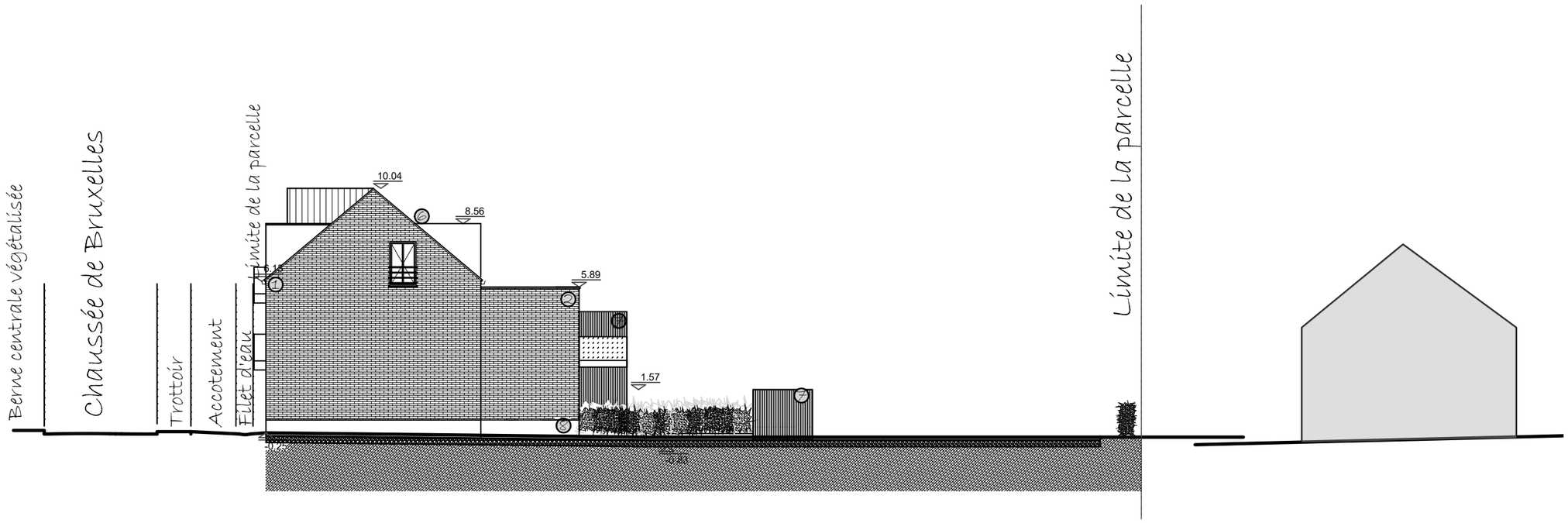

Profils 2- situation projetée



15 de 15 | **Echelle : 1/200**

Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens, inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut:
Chemin des Peupliers n°21 7800 Ath
TEL : 068/281936 Mail: archi.wellens@gmail.com

M.O : Mr & Mme Messina
Chantier: Chaussée de Bruxelles 7800 Ath
Cadastrée: ATH 1 DIV/ATH/section B 441 B